



Raymond Bachand
Député d'Outremont
Porte-parole de l'opposition officielle
en matière de finances.

Québec, le 27 mai 2013

Monsieur Irvin Pelletier
Député de Rimouski
Président
Commission des finances publiques
1035, rue des Parlementaires, bur. 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Étude de la politique budgétaire (Article 292 RAN)

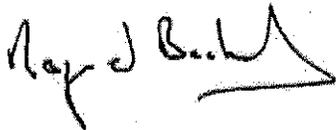
Monsieur le Président,

Le 9 avril dernier, je vous écrivais afin de vous demander de convoquer les membres de la Commission des finances publiques afin d'appliquer l'article 292 du Règlement de l'Assemblée nationale. Suite à cette demande, la Commission se réunissait en séance de travail le 18 avril afin d'organiser les modalités de ce mandat réglementaire. Les membres de la Commission ont notamment convenu de la durée de la séance (7 heures), des témoins à inviter, soit l'économiste en chef de la Banque Nationale, suivi du président de l'Agence du Revenu, et enfin le ministre des Finances et de l'Économie pour une période de 3 heures, de l'ordre des auditions ainsi que de leurs durées respectives. Enfin, en considération de l'article 164 du Règlement qui stipule que « *lorsqu'une commission désire entendre un ministre, elle doit l'en aviser par écrit au moins quinze jours à l'avance, sauf renonciation de l'intéressé à ce délai ...* » les membres de la commission convenaient de procéder aux auditions le 14 mai 2013 ou en seconde option le mardi 28 mai et ce, à la convenance du ministre. Le 24 avril, le directeur de cabinet du ministre confirmait la présence du ministre pour la seconde proposition soit le 28 mai à 16 heures 30. Enfin, le 23 avril dernier, les membres de la commission recevaient un avis formel de convocation

convocation pour confirmer la séance de la Commission au mardi 28 mai de 10 h à 12h, après les affaires courantes, vers 15 h à 18 h et de 19 h 30 à 21 h 30.

À notre grand étonnement, jeudi dernier le 22 mai vers 10 h 20 pendant les affaires courantes, le leader du gouvernement nous informait par courriel de modifications apportées aux avis des commissions pour mardi le 28 mai. Il décidait de convoquer la Commission des finances publiques afin de poursuivre l'étude du projet de loi n° 25, *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012* et ce, sachant que la Commission devait se réunir à cette date afin de procéder au mandat réglementaire, le leader du gouvernement prétextant qu'un mandat de l'Assemblée est prioritaire pour faire annuler la séance déjà prévue. Nous déplorons vivement ce geste, et dans les circonstances, je vous demande de convoquer une séance de travail dans les meilleurs délais, de façon à ce que nous puissions procéder, et ce **avant l'ajournement de nos travaux en juin**, à l'exécution de ce mandat. Il en va du respect de nos responsabilités et ce, à titre de gardien du contrôle parlementaire.

En vous remerciant pour le suivi que vous porterez à la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Raymond Bachand

c. c. M. Henri-François Gauthrin, vice-président de la commission
M. Michel Bonsaint, secrétaire général de l'Assemblée nationale
Mme Émilie Bevan, secrétaire de la commission